



DE ROUBAUX TOURCOINGS

Veut-on le Chômage dans nos Filatures de Lin?

LES FONCTIONNAIRES CONTRE le Statut pour le Droit Syndical

La Chambre discute le Budget de l'Agriculture

Le régime actuellement en vigueur doit être maintenu une année

La ville de Bruxelles nous donne un exemple à suivre

MORALITÉ

LA PAROLE EST AU MINISTRE DU COMMERCE

Un décret récent a interdit l'exportation des lins filés. La raison donnée par le Ministre du Commerce est qu'il faut concentrer sur notre territoire toutes les ressources possibles, au lieu de les laisser accaparer par l'étranger. C'est une mauvaise raison et voici pourquoi.

Nos filatures de lin marchent pour ainsi dire à plein rendement, tandis qu'il est loisible de même pour nos tissages, qui ne peuvent absorber tous les lins de lin disponibles.

Le résultat de la mesure prise par M. Isaac est de semer la panique parmi l'industrie de la filature linière. Les stocks ne peuvent plus trouver d'écoulement en Angleterre qui était grosse acheteuse de nos lins filés; ils ne peuvent non plus être acquis par nos tissages qui n'ont pu se reconstruire d'une manière complète.

Il n'y a d'autre alternative pour les filatures que le ralentir, sinon d'arrêter leur production. Le chômage créerait une situation grave dans l'industrie textile et quand on répète, sur tous les tons, qu'il faut accroître la production, c'est une singulière façon de développer la vie économique du pays que de réduire une industrie à l'arrêt du travail.

A la suite de démarches faites près de lui, M. Isaac a décidé d'intervenir près de la Direction des douanes pour que des dérogations soient accordées au régime du décret. Cela ne suffit pas. Les dérogations, c'est le militaire, c'est le "bon plaisir" des bureaux et, qui hélas, ne peut être que l'enlèvement souvent l'action des autres.

Les parlementaires du Nord viennent de signer une lettre au Ministre du Commerce pour lui demander de rapporter son décret. Cette lettre, signée par MM. Charles Deslaiffe, Daniel-Vincent, Loucheur, Crespel, Des Rolours, René Lefebvre, etc., est aussi par notre ami Léon Escoffier. C'est que le sort des ouvriers des filatures est particulièrement menacé par le décret. Le chômage de plusieurs milliers de fleurs aggraverait une misère qui est déjà grande parmi les travailleurs du textile.

Nous espérons que M. Isaac, mal informé, reconnaîtra son erreur. Nul n'est infallible, sauf le Pape, et M. Isaac n'est pas catholique pour l'ignorer.

Le Ministre du Commerce rapportera son décret qui empêche la sortie des lins filés et arrête des paiements en livres sterling, propres à favoriser chez nous la hausse de cette monnaie.

Nous ne sommes point partisan des interdictions d'importation ou d'exportation. C'est, à notre avis, une erreur économique que de ralentir le mouvement des échanges internationaux et de limiter la concurrence. Trop souvent on a vu nos chambres de commerce réclamer de semblables mesures, au gré de tels ou tels intérêts particuliers. Cette fois, la démonstration est faite, d'une manière sensible, du mal que cause une politique si courte vue.

Il n'y a pas, dit le ministre qui ait à faire son "mea culpa".

TREIZE MILLIONS POUR LA MOTOCULTURE

Paris, 4 juin. — La séance est ouverte à 9 heures 15 sous la présidence de M. ARAGO, vice-président.

L'Assemblée discute le budget de l'Agriculture. M. DARICQ, rapporteur, propose, au nom de la Commission, de fixer à treize millions la subvention pour la motoculture, qu'on avait réservée aux régions libérées, et de laisser au reste de la France.

M. BROUSSÉ, levé au nom de la Commission, répond que cette subvention excessive est propre à faire monter le prix des tracteurs. Il propose d'allouer à la motoculture, au lieu de treize millions, six millions.

Après quelques observations de M. RENDU et de M. BERTIN, qui soutiennent que le meilleur moyen d'améliorer notre culture est d'intensifier notre agriculture, le projet de loi est adopté par treize millions proposé par la Commission.

On passe ensuite au chapitre 38 — subvention aux sociétés d'assurances mutuelles agricoles — 1.400.000 francs.

M. DELACHENAL critique le point de vue de la Commission.

Un amendement de M. ROQUETTE, DUVAL, MOLINIE, et HUGUET tendant à obtenir un relèvement de crédits de trois cent mille francs pour les associations mutuelles locales, est repoussé par les associations mutuelles locales, est repoussé.

Le chapitre 38 est adopté ainsi que les suivants jusqu'à 49 — indemnités pour abatages canaux, inondations, prévention des épidémies par mesures administratives — 1.800.000 francs, qui est voté avec un amendement de M. Gast porteur sur une augmentation de crédit de cinq cent mille francs destinée à subventionner l'Institut Pasteur et l'école vétérinaire d'Alfort en vue de recherches contre la fièvre aphteuse.

M. RICARD, levé au nom de la Commission, fait la lecture de la discussion est renvoyée à l'après-midi.

A l'ouverture de la séance de l'après-midi, la Chambre décide de conserver pour 1920 les crédits affectés à la motoculture, l'objectif, la culture du lin et du chanvre, en attendant le vote d'un projet spécial.

L'Assemblée adopte ensuite le point de vue du Gouvernement, qui est de 300.000 francs; le budget du chapitre 65 — bâtiments des Services des Trains.

Les articles aux chapitres 70 et 78 (études et travaux hydrauliques et de génie rural) sont votés sans discussion.

Le chiffre de 4.800.000 francs proposé par la Commission est adopté au lieu de 300.000 francs.

POUR NOS PÊCHEURS LA LIGNE

Paris, 4 juin. — Le projet de loi relatif aux pêches est adopté par la Chambre.

M. PÉRIEUX, rapporteur, propose de modifier le régime des pêches de la ligne de pêche. La Chambre adopte le projet de loi.

Le projet de loi relatif aux pêches de la ligne est adopté par la Chambre.

LA RÉQUISITION EST ENVIAGÉE

Paris, 4 juin. — Conformément aux déclarations faites à ce sujet, le Gouvernement vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif à l'alimentation nationale.

Le projet de loi a pour objet de modifier le régime actuellement en vigueur de la réquisition des produits alimentaires.

Le projet de loi est adopté par la Chambre.

LA RÉQUISITION EST ENVIAGÉE

Paris, 4 juin. — Conformément aux déclarations faites à ce sujet, le Gouvernement vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif à l'alimentation nationale.

Le projet de loi a pour objet de modifier le régime actuellement en vigueur de la réquisition des produits alimentaires.

Le projet de loi est adopté par la Chambre.

On éprouve un profond dédain à la lecture des informations du journal de la Dépêche relatant les événements de grèves.

Il faut absolument être quelque peu dépourvu de bons sens pour tromper ainsi les lecteurs d'un journal par des comparaisons dont l'inexactitude saute aux yeux des moins avertis.

L'heure est proche où nous pourrions dévoiler les actes de ces vertueux moralistes stigmatisant au nom de principes qui n'inspirent pas toujours leurs actes.

Considérant que le journal de la classe ouvrière, « le Réveil du Nord », a mieux à faire que de rééditer de pareilles contre-vérités, je vais essayer d'exposer les intentions de l'organisation ouvrière en ce qui concerne les mouvements qui viennent de se dérouler.

Certainement, une grande faute est commise par l'organisation de vouloir exiger une grève générale, soit locale, soit régionale, pour pur esprit de solidarité, tenter de triompher dans l'œuvre de revendications particulières. C'est méconnaître le mouvement syndical; c'est vouloir ignorer ses buts et ses moyens que d'engager un combat dont l'issue incertaine est quelquefois de nature à compromettre l'œuvre sociale.

Jaurès avait raison en exprimant cette pensée sur la grève générale :

« La grève générale signifie que les corporations les plus importantes, celles qui dominent tout le système de la production, arrêtent à la fois le travail.

Si, par exemple, les ouvriers de chemins de fer, les ouvriers mineurs, les ouvriers des ports et des docks, les ouvriers métallurgistes, les grands dessinateurs et des grandes filatures, les ouvriers du Bâtiment dans les grandes villes arrêtaient simultanément le travail, il y aurait grève générale. Car, pour qu'il y ait grève générale, il n'est point nécessaire que dans les corporations qui participent au mouvement la totalité des ouvriers fassent grève. »

Ainsi, sans équivoque, Jaurès nous donnait préalablement raison en déclarant que le mouvement de la grève générale ne pouvait être utile qu'à la condition qu'il soit voulu avec énergie par un ensemble de corporations susceptibles d'atteindre la puissance concentrée du capitalisme.

Dernain, nous serons-nous pas appelés, les uns et les autres, à donner au mouvement syndical ouvrier une efficacité passionnée afin d'obtenir plus de garanties dans la retraite pour la vieillesse et l'invalidité, pour l'assurance sociale et certaine contre le chômage qui va se manifester ?

Il va falloir que les Bourses du Travail mettent ces questions à nos cours et des conférences en vue de développer l'enseignement technique. Il faudra également que nous réalisions des cours d'adultes et que nous contrecarion l'action de ces quelques volontaires des unions civiques qui se sont mis à la solde du capital pour suppléer au travail des grévistes !

Pour cela, il faut que l'opinion soit préparée à reconnaître la légitimité de notre action et de nos revendications.

Il faut préparer le mouvement de classe sans qu'apparaisse à l'esprit toute idée de violence.

Pendant les quelques journées de grève, nous avons constaté — non sans amertume — que le prolétariat se laisse trop aller à sa propre impulsion intuitive, sans subir trop les mouvements d'enthousiasme et d'orgueil et pas assez le mot d'ordre extérieur qu'est celui de l'organisme central.

Certes, nous ne pouvons faire ici une étude approfondie du mouvement de demain, car, ici, j'en appelle à la raison du monde ouvrier — un mouvement révolutionnaire, comme une grève générale, ne peuvent réussir qu'à la condition de disperser la force capitaliste.

Nous n'avons jamais cessé de faire appel à la raison et aux critiques de parti pris du capitalisme ouvrier opposera les réponses du journalisme qui, lui-même, se charge du démenti à tous les mensonges :

1° De Charles Petit — « Petit Parisien » du 24 mai :

« Le bolchevisme n'admet pas l'aristocratie d'argent, mais tolère celle de naissance et approuve celle de l'intelligence. »

2° D'un Français rapatrié de Russie « Excelsior » :

« Les bolchevistes estiment que l'intelligence aussi est une richesse, et qu'on en doit servir les intérêts à la collectivité. »

3° Dans « Excelsior » encore, le docteur Macron, médecin-chef de l'hôpital français de Pétrograd, a déclaré :

« Les bolchevistes sont très larges : ils font une pension aux vieillards et aux employés. Par exemple, tout le monde est employé, tout le monde doit être utile à quelque chose... C'est loin d'être la anarchie. Ses chefs ne sont pas incohérents... Ils ont su procéder à la militarisation du travail. Ils ne permettent pas un paradis social sans effort et veulent, au contraire, que la Russie devienne un grand pays de production. »

Puissent les journaux de réaction illusoires se souvenir de nos déclarations et apporter dans leurs appréciations autant de sincérité et de bonne foi.

Nous voulons une France prospère et nous aurions souhaité que nos adversaires n'aient, comme nous, que des préoccupations de bons Français. Cette méthode est mieux valu que de dénaturer le vérité.

Ch. SAINT-VENANT,
Député du Nord

Une intervention de Lefebvre et Escoffier au Ministère de la Justice

La création d'une deuxième Chambre à Valenciennes :

Nos amis François Lefebvre et Léon Escoffier ont fait hier vendredi une démarche près du ministre de la Justice. Ils lui ont soumis diverses questions et, sur l'insistance de F. Lefebvre, M. Carré, avocat, docteur en droit, a été nommé juge du paix à Denain.

Le gérant de ce journal a reconnu la nécessité de désigner des suppléants au tribunal de la instance de Valenciennes, malgré la pénurie du personnel actuel dans la magistrature.

Escoffier et Lefebvre ont particulièrement insisté pour la création d'une deuxième chambre à Valenciennes. Le ministre a promis d'étudier la question d'urgence, avec le désir de donner satisfaction à cette légitime demande.

Une proposition de loi va du reste être déposée par F. Lefebvre et Escoffier pour la création de cette deuxième chambre; elle recevra l'appui du Gouvernement.

LES DROITS ET LES CHARGES des Coopératives de reconstruction

Paris, 4 juin. — Les droits et les charges des coopératives de reconstruction sont discutés par la Commission sénatoriale relative à l'examen des questions intéressant les régions dévastées, sous la présidence de M. Nitti.

Le projet de loi relatif aux coopératives de reconstruction est adopté par la Commission.

LA FORTUNE DU VAGABOND

Paris, 4 juin. — Les gardiens de la paix ont surpris, hier soir, sur un banc de la rue de la Convention, un individu misérablement vêtu, occupé à compter une somme de 1.000 francs en billets de banque et de bons de la Défense.

Le vagabond a été arrêté et son identité est restée inconnue.

LA RESTITUTION DU MORT

Paris, 4 juin. — Un homme est mort pendant la traversée du Sahara, le général Laperrine.

Le général Laperrine est mort de la peste.

Le "Goliath" a battu tous les records

Paris, 4 juin. — L'aéroplane "Goliath", qui avait pris son vol hier dans le but de battre le record du monde de la durée, a accompli son voyage en 19 heures 25 minutes 50 secondes, ayant couvert 1.915 kilomètres.

Le "Goliath" a battu tous les records.

Un tragédie dans le Désert

Alger, 4 juin. — L'adjudant-pilote aviateur Bernard, qui fut compagnon du général Laperrine dans la tentative de la traversée du Sahara, est décédé hier de la peste.

Le général Laperrine est mort de la peste.

Les Alliés ont signé la paix avec la Hongrie

Versailles, 4 juin. — Cet après-midi, dans la galerie du Grand Trianon, a eu lieu la signature du traité de paix avec la Hongrie. M. Millerand, président de la délégation française, et ses collègues ont signé le traité.

Le traité de paix avec la Hongrie est signé.

L'Italie n'est pas satisfaite

Paris, 4 juin. — Une dépêche de Rome signée par M. Nitti a reçu le député Bertholini, chef de la délégation italienne à la commission des réparations de Paris. L'entretien a porté exclusivement sur l'indemnité due par l'Italie, et sur la part revenant à l'Italie; celle-ci trouve insuffisante le pourcentage qui lui a été réservé, attendu qu'elle n'a pas eu sa part des colonies allemandes ni de la flotte commerciale allemande.

Certains organes, notamment le "Messager" et l'"Epoca", assurent que le Gouvernement de Rome a protesté, alors que l'Idéale Nationale le dément. En réalité, on croit qu'une note faisant simplement des réserves au sujet de décisions prises à Hythe a été adressée à M. Lloyd George.

Pour les militants incarcérés et révoqués

Marseille, 4 juin. — Les chemistes viennent de constituer la Bourse du Travail toutes les organisations ouvrières afin de protéger contre la situation faite aux militants incarcérés et révoqués.

Les militants incarcérés et révoqués sont soutenus par la Bourse du Travail.

Les Soviets paient en or

Stockholm, 4 juin. — L'or consacré par les Soviets à la couverture de leurs dettes de matières premières et de marchandises en Suède est arrivé à Réval.

Les Soviets paient en or.

Le droit de grève est reconnu aux Fonctionnaires belges

Bruxelles, 4 juin. — Aujourd'hui, à la Chambre belge, le citoyen Jules Desfrère, ministre des Sciences et des Arts, a fait une déclaration importante en ce qui concerne les écoles libres catholiques qui veulent bien le subsidier, mais n'admettent pas le contrôle.

Le droit de grève est reconnu aux fonctionnaires belges.

LA LOI N'A PAS DE CŒUR

Brest, 4 juin. — Les époux Menut, inculpés de violences de famille, ont été arrêtés et envoyés au pénitencier de Brest.

La loi n'a pas de cœur.